

CODE DE DIFFICULTÉ	DÉFINITION
99 ¹	Déficiência atypique

EXEMPLES DE MANIFESTATIONS GÉNÉRALEMENT OBSERVÉES DANS LE MILIEU SCOLAIRE	ÉVALUATION DIAGNOSTIQUE	SERVICE MINIMALEMENT OFFERT (L'intégration à la classe régulière ou à l'école du quartier constitue le premier choix à envisager pour les élèves qui ont des besoins particuliers.) ²
Non applicable	<p>Il s'agit d'un code qui est attribué temporairement, le temps que les conclusions de l'évaluation se précisent.</p> <p>Il est attribué à un élève lorsque les trois conditions suivantes sont présentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les évaluations professionnelles réalisées concluent à une hypothèse de déficience ou de trouble sévère, notamment en raison de son jeune âge; ▪ l'élève présente des limitations importantes sur le plan scolaire; ▪ les services supplémentaires mis en place à son intention représentent un soutien continu. <p>Si elles étaient confirmées, les conclusions professionnelles correspondraient à celles d'un autre code de difficulté.</p> <p>Il peut aussi être attribué à l'élève lorsque les trois conditions suivantes sont présentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'évaluation diagnostique conclut à une déficience particulière et rarissime; ▪ les limitations sont d'une gravité telle qu'elles l'empêchent d'accomplir les tâches normales, selon l'âge et le milieu scolaire; ▪ les services mis en place à son intention représentent un soutien continu. 	<p>En classe régulière :</p> <p>L'élève doit bénéficier d'une aide continue, c'est-à-dire plusieurs heures par jour. De plus, un membre du personnel doit être disponible en tout temps dans l'école pour intervenir lors de situations imprévues.</p> <p><i>Si les services d'appui et les adaptations en classe régulière, prévus au plan d'intervention, ne permettent pas à l'élève de progresser, l'analyse de ses besoins en équipe multidisciplinaire pourrait nécessiter un classement particulier.</i></p> <p>En classe spécialisée:</p> <p>Vous trouverez à l'adresse suivante http://blogues.csaffluents.qc.ca/trousseehdaa/ (onglet <i>Services aux élèves</i>) de l'information sur les classes spécialisées du primaire et du secondaire.</p>

¹ Sources : 1) L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté ou d'apprentissage (EHDAA). MELS. 2007.

2) Le cadre de référence pour l'identification, la référence et le classement des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) du primaire et du secondaire. CSA. 2013.

² Les difficultés d'apprentissage à l'école. Cadre de référence pour guider l'intervention. MELS. 2003.